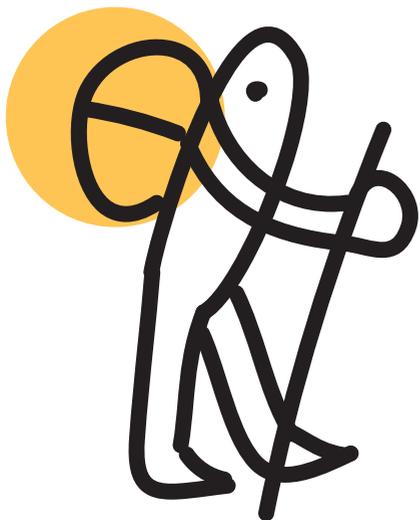


Balade 6

Kerzhadenn
à Lanarvily

La vallée de l'Aber Wra'ch



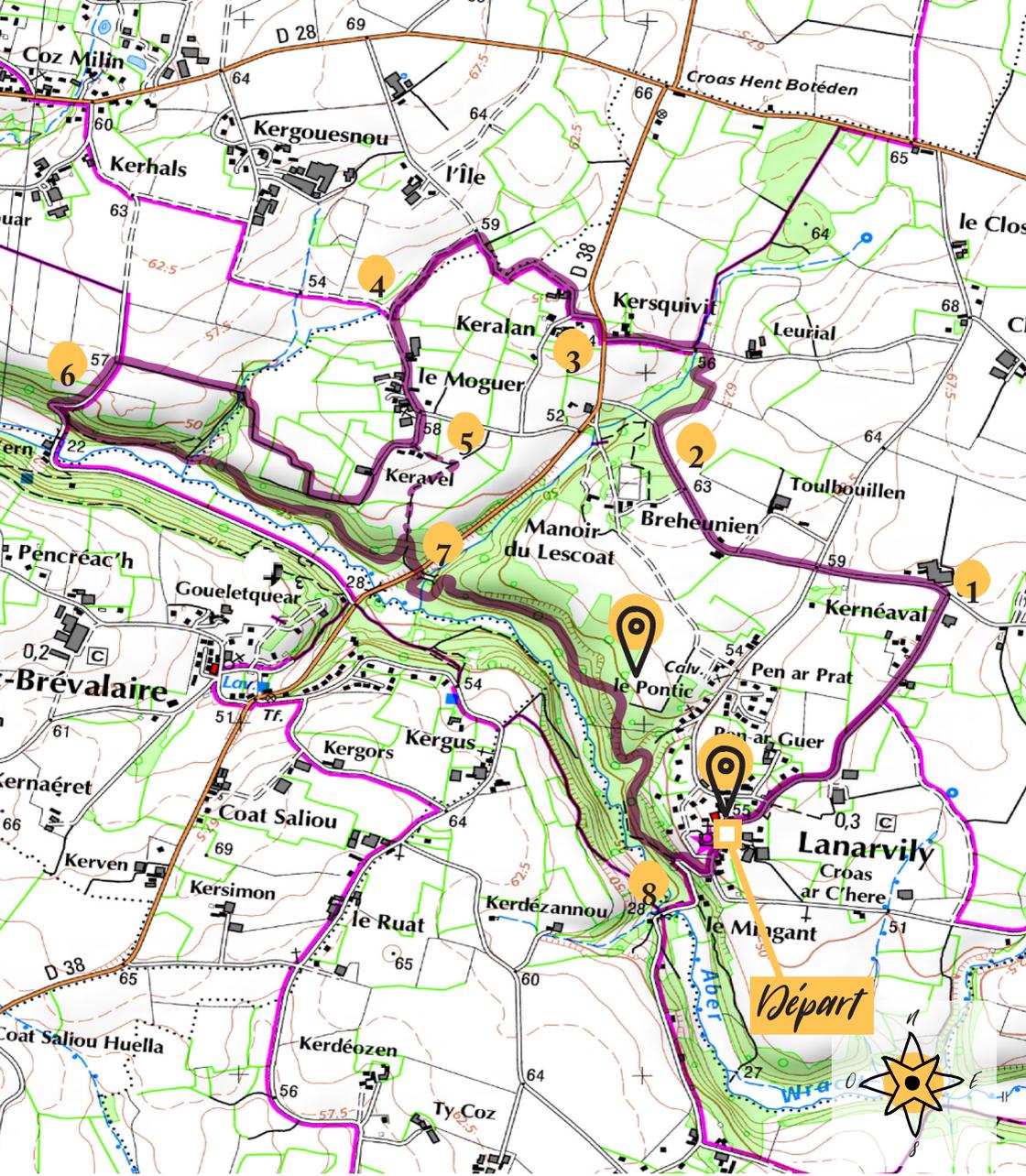
DISTANCE : 10,5 km
DURÉE PÉDESTRE : 2h45
BALISAGE 



RANDONNÉE







Extrait de SCAN 25° © IGN - 2020 Autorisation n° 40-20.24

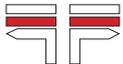
0 500 mètres

Balissage de jalonnement
(Continuité du sentier)

Balissage directionnel
(Tournez à gauche ou à droite)

Erreur de parcours
(Mauvaise direction)

GR 34



La vallée de
l'Aber Wrac'h



« Ça monte, ça descend, ça réchauffe les guiboles ! »



Départ



Place de la mairie
Maison des associations

GPS > Lat x Lon : 48,551828, -4,388137

À découvrir avant le départ : Jardin pédagogique « Terre d'Hortensias ». Près de 50 variétés d'hortensias implantées, pour la mise en valeur du patrimoine de Lanarvily. Emprunter, sur 1 km, la petite route (Nord-Est), face à la mairie qui vous mène au quartier du Douvez.

Les 2 spots à voir !

- Point de vue sur la vallée
- Terre d'hortensias

Gwenaëlle a testé ce circuit, flasher pour lire son expérience !



- 1 À Kerneaval, tourner à gauche vers le lieudit de Breheunien.
- 2 Après avoir longé le bois du manoir de Lescoat, prendre le sentier sous-bois jusqu'au croisement d'une petite route, tourner à gauche.
- 3 Attention : lieu-dit – Kersquivit. Traverser la D.38, et longer la route en empruntant la banquette aménagée. À Keralan, prendre la petite route à droite.
- 4 Au carrefour, prendre le chemin empierré vers le sud et traversée le quartier du Moguer. Poursuivre tout droit.
- 5 Variante possible : À la sortie du quartier « Le Moguer », possibilité de réduire le circuit de 2 km, en prenant le sentier de terre sur votre gauche, puis celui à droite.
- 6 Moulin du Vern : avant de traverser l'Aber Wrac'h, prendre à gauche le sentier sous-bois et longer la rivière sur 1,5 km (propriétés privées, merci de respecter le balisage).
- 7 Attention : traverser la D38 et rejoindre le sentier boisé en face de vous.
- 8 En fin de circuit, remonter la route sur votre gauche pour rejoindre le bourg.

La randonnée est balisée dans les deux sens.
Le descriptif « pas à pas » est suggéré dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



Règles d'or de la Randonnée

La nature est généreuse, elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins. Mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous.

Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques consignes.

- Je prépare mon itinéraire en évaluant la distance ainsi que le niveau de difficulté et de praticabilité, en me renseignant sur la météo, les horaires de marée.

- Je pars avec un équipement adapté.

- Je respecte le tracé des circuits et j'évite ainsi le piétinement et l'érosion des zones protégées et fragiles.

- Je respecte la faune et la flore.

Remerciements à Sentiers en Pays de Lesneven Côte des Légendes ainsi qu'aux associations locales qui œuvrent tout au long de l'année pour permettre à chacun de pratiquer la randonnée à pied, à cheval et à vélo dans les meilleures conditions.

- Je ne fais pas de feu, je veille à bien éteindre ma cigarette.

- Je ne jette pas mes papiers, mégots et autres détritux.

- Je respecte les propriétés privées traversées ainsi que le travail des agriculteurs et éleveurs.

- Je tiens mon chien en laisse.

- À vélo et à cheval, j'adapte ma vitesse et laisse la priorité aux piétons.



www.cotedeslegendes.bzh

Contact

Tourisme Côte des Légendes :

Place des 3 Piliers

29260 Lesneven

Tél. : 02 29 61 13 60

tourisme@cotedeslegendes.bzh

Signaler un problème

Les associations randonnée de la Côte des Légendes veillent à la qualité leurs circuits.

Si vous rencontrez des problèmes lors de votre pratique, vous pouvez les signaler en utilisant le dispositif Suricate ou transmettant l'information à Tourisme Côte des Légendes.

sentinelles.sportsdenature.fr

